

Annexe 1 – Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Partie 1 : HAUSSMANN FINANCEMENT 32



HAUSSMANN FINANCEMENT 32

Société par actions simplifiée

1 boulevard Haussmann

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

HAUSSMANN FINANCEMENT 32

Société par actions simplifiée

1 boulevard Haussmann

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société HAUSSMANN FINANCEMENT 32

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HAUSSMANN FINANCEMENT 32 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

572 028 041 RCS Nanterre

TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'LAGARDE', is written over a blue shield-shaped logo containing a white checkmark.

Aurélien LAGARDE



HAUSSMANN FINANCEMENT 32

Comptes annuels
31/12/2024



Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe	8



HAUSSMANN FINANCEMENT 32

Comptes annuels

31/12/2024



Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL					
Total de l'actif immobilisé					
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
	Créances ⁽³⁾	Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	TOTAL				
	Divers	Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Divers	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Divers	Instruments de trésorerie	1 000		1 000	
	Disponibilités	1 000		1 000	
TOTAL					
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		1 000		1 000	1 000
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		1 000		1 000	1 000
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		



Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)				
Situation nette avant répartition	1 000	1 000		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
Total		1 000	1 000	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
Total				
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Total			
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Total				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes et des produits constatés d'avance				
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		1 000	1 000	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an				
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs				



		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
Produits d'exploitation (1)	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total				
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)				
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Dotations • sur immobilisations d'exploitation • sur actif circulant • pour risques et charges		amortissements provisions		
	Autres charges				
	Total				
	Résultat d'exploitation		A		
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
	Résultat financier		D		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)			E		



		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SAS HAUSSMANN FINANCEMENT 32

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture :
31/12/2024

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 000€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dégageant un résultat de 0 €.

1.1 Description de l'activité

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, l'information suivante est communiquée :

La société HAUSSMANN FINANCEMENT 32 a été créée le 9 décembre 2022 et son premier exercice de clôture est au 31 décembre 2022.

L'exercice de cette année a été du 01/01/2024 au 31/12/2024.

1.2 Faits significatifs

Néant.

1.3 Règles et méthodes comptables

Les Comptes Annuels sont établis conformément aux règles édictées par l'ANC n°2016-07 et aux principes comptables fondamentaux (prudence, permanence des méthodes, indépendance des exercices, continuité de l'activité).

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes annuels.

1.3.1 Régime fiscal

L'entité HAUSSMANN FINANCEMENT 32 fait partie du groupe d'intégration fiscale de BNP PARIBAS.

1.3.2 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires de commissariat au compte, qui s'élèvent à 739€, sont supportés intégralement par la maison mère.

1.4 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

1.4.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL IV		-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		-	-	-	-

1.4.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-
TOTAL III	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	-	-	-	-

1.4.3 Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

1.4.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		-	-	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		-	-	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupe et associés		-	-	-	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	
Charges constatées d'avance		-	-	-		
TOTAL		-	-	-		

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique à la clôture	-

1.4.5 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	-
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	-

1.4.6 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	-

1.4.9 Capital social

Capital Social	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	100	10
Mouvements		
Position fin de l'exercice	100	10

1.4.10 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	Augmentations	-Diminutions	N
Capital	1 000	-	-	1 000
Réserves, primes et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 000	-	-	1 000

Annexe 1 – Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Partie 2 : AXA REIM France



Axa Real Estate Investment Managers France

Axa REIM France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Axa Real Estate Investment Managers France Axa REIM France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Axa REIM France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Axa REIM France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

David Koestner

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

AXA Real Estate Investment Managers France SA

SOMMAIRE

N° de page

NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
NOTE 2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	10
NOTE 3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
NOTE 4. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	11
4.1. ACTIF IMMOBILISE – VALEUR BRUTE	11
4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES - AMORTISSEMENT ..	12
4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES - PROVISIONS.....	12
NOTE 5. ETAT DES CREANCES.....	12
NOTE 6. CAPITAUX PROPRES.....	13
NOTE 7. TABLEAU DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS.....	13
NOTE 8. ETAT DES DETTES	14
NOTE 9. PRODUITS A RECEVOIR.....	14
NOTE 10. CHARGES A PAYER	15
NOTE 11. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15
NOTE 12. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	15
NOTE 13. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	15
NOTE 14. TRANSFERTS DE CHARGES	15
NOTE 15. RESULTAT FINANCIER.....	16
NOTE 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL	16
NOTE 17. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES	16
NOTE 18. SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE	17
NOTE 19. AUTRES INFORMATIONS	17
NOTE 20. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	18
NOTE 21. FILIALES ET PARTICIPATIONS	19

BILAN

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements Provisions	31/12/2024	31/12/2023	Notes
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	513 950	487 162	26 788	45 261	4.1 / 4.2
Fonds commercial					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage					
Autres	108 976	105 930	3 046	5 294	4.1 / 4.2
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	6 419 868	3 680 184	2 739 683	13 342 823	4.1 / 4.3
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 782		7 782	7 782	4.1
ACTIF IMMOBILISE	7 050 576	4 273 276	2 777 300	13 401 159	
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	5 100		5 100	8 879	
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés	32 338 229		32 338 229	45 613 079	5 / 9
Autres créances	4 123 934		4 123 934	6 973 534	5 / 9
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	43 350 860		43 350 860	23 515 405	
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	164 531		164 531	138 984	11
ACTIF CIRCULANT	79 982 654		79 982 654	76 249 881	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
TOTAL ACTIF	87 033 229	4 273 276	82 759 954	89 651 040	

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023	Notes
Capital	240 000	240 000	6.1
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	24 000	24 000	
Réserves statutaires ou contractuelles, réglementées			
Autres réserves			
Acompte sur dividendes			
Report à nouveau	28 262 456	28 238 283	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	14 600 950	21 024 173	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	43 127 406	49 526 456	6.2
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	6 758 476	5 353 312	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 758 476	5 353 312	7
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		575 426	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 097 492	7 176 401	8 / 10
Dettes fiscales et sociales	21 988 782	22 370 947	8 / 10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 787 797	4 648 498	8 / 10
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES	32 874 071	34 771 272	
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL	82 759 954	89 651 040	

Résultat de l'exercice en centimes :	14 600 949,56	21 024 173,46
Total du bilan en centimes :	82 759 953,56	89 651 040,34

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023	Notes
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	52 979 176	5 430 324	69 744 376	81 682 366	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	52 979 176	5 430 324	69 744 376	81 682 366	12
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 309 840	3 474 905	7
Autres produits			17 952	531	
PRODUITS D'EXPLOITATION			71 072 167	85 157 803	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			15 446 709	17 023 195	13
Impôts, taxes et versements assimilés			972 328	895 140	
Salaires et traitements			25 581 750	24 909 915	
Charges sociales			13 036 008	11 792 239	
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 720	28 697	4
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions					
Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 715 004	2 805 625	7
Autres charges			156 012	8 457	13
CHARGES D'EXPLOITATION			57 928 531	57 463 268	
RESULTAT D'EXPLOITATION			13 143 636	27 694 535	
OPERATIONS EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations			2 681 914	648 230	15
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés			1 008 628	374 977	15
Reprises sur provisions et transferts de charges				3 412 302	7
Différences positives de change				1 946	15
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
PRODUITS FINANCIERS			3 690 542	4 437 455	
Dotations financières aux amortissements et provisions			123 000		7
Intérêts et charges assimilées					15
Différences négatives de change			10 788	6 203	15
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES			133 788	6 203	
RESULTAT FINANCIER			3 556 754	4 431 252	15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			16 700 391	32 125 787	

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023	Notes
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	13 137 461	537 906	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 137 461	537 906	16
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 515 057	3 720 258	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 515 057	3 720 258	16
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 622 404	(3 182 352)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	594 739 4 127 106	433 641 7 485 621	18 18
TOTAL DES PRODUITS	87 900 170	90 133 164	
TOTAL DES CHARGES	73 299 220	69 108 991	
BENEFICE OU PERTE	14 600 950	21 024 173	

ANNEXE

NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes généraux édictés par le règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées sont en euros sauf indication contraire.

1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et sont amorties selon la nature des biens concernés. Les frais d'acquisitions éventuels sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les taux d'amortissement retenus pour le calcul de la dépréciation annuelle des immobilisations sont les suivants :

Nature	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Logiciel	1 à 11 ans	Linéaire
Logiciel créés par l'entreprise	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel informatique	2 à 9 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	4 à 12 ans	Linéaire
Installations et agencements	5 à 12 ans	Linéaire

1.2. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur actuelle pour l'entreprise. Un test de dépréciation est effectué afin de déterminer la valeur actuelle des actifs à la date d'inventaire en appliquant la méthode de la quote-part des fonds propres.

Dans l'hypothèse où leurs valeurs actuelles, appréciées sur leurs dernières valeurs liquidatives connues, sont inférieures à leurs coûts historiques, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

1.3. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation sur les créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable sur la créance. Elle est calculée, compte tenu des circonstances et du principe de prudence, pour le montant constatant la meilleure appréciation du risque de non-recouvrement.

1.4. OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont ajustées au cours de clôture, avec comme contrepartie un compte d'écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente, et un compte d'écart de conversion passif dans le cas de gain latent. Ces comptes de régularisation n'entrent pas dans la formation du résultat, mais une provision pour risque de change est constituée pour appréhender les pertes latentes liées aux écarts de conversion actifs.

1.5. REMUNERATION DIFFEREE

Deferred Incentive Plan (DIP)

Le DIP est un plan de rémunération attribué aux salariés éligibles à la rémunération différée selon les principes établis dans la Politique Globale de Rémunération d'AXA Investment Managers (Cf notes 10, 20.2 et 22).

Conformément aux modifications apportées à la réglementation applicable aux sociétés de gestion (AIFM), AXA Investment Managers a fait évoluer sa politique de rémunération sur l'ensemble des entités du groupe.

La provision DIP est étalée en fonction des conditions de présence. Les plans 2022 et 2023 ont été comptabilisés intégralement dès l'attribution aux salariés en l'absence des conditions de présence dans le règlement de ces deux plans.

Les engagements DIP relatifs aux plans des années 2020 à 2024 sont indexés sur la performance d'un panel de fonds mixtes existants. Depuis 2023, le DIP est également indexé sur un indice de performance ESG. Les engagements de DIP 2020 à 2024 sont revalorisés à la dernière valeur liquidative connue au 31 décembre 2024.

Plans d'attribution gratuite d'actions AXA sous condition de performance

Le conseil d'administration d'AXA autorise chaque année l'attribution gratuite d'actions AXA au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA dans les conditions prévues par les Règlements de Plans d'attribution gratuite d'actions AXA, sous critère de performance.

Les principales caractéristiques des plans sont les suivantes :

- L'attribution gratuite d'actions AXA permet aux bénéficiaires d'acquérir, à l'issue de la période d'acquisition, les actions AXA qui leur ont été attribuées dans le cadre du plan
- La période d'acquisition est de trois ans pour tous les bénéficiaires d'AXA IM quelle que soit leur résidence fiscale. A l'issue de la période d'acquisition, les actions définitivement acquises peuvent être cédées.

1.6. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus.

La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur de marché des actifs de couverture. Ce traitement est conforme à la méthode 1 de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

1.7. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les montants portés en résultat exceptionnel représentent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, et certains éléments exceptionnels du fait de leur nature.

NOTE 2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le 1er août 2024, AXA a annoncé être entré en négociation exclusive en vue de la cession de son gestionnaire d'actifs AXA Investment Managers (AXA IM) à BNP Paribas.

A l'issue de la procédure d'information-consultation auprès des instances représentatives du personnel des groupes AXA et BNP Paribas, AXA a conclu en décembre 2024 un contrat d'achat d'actions avec BNP Paribas Cardif en vue de la cession d'AXA IM.

La réalisation de la transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris la réception des approbations réglementaires, et devrait avoir lieu vers la fin du deuxième trimestre 2025.

4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES - AMORTISSEMENT

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS				
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établissement, développement Autres immobilisations incorporelles - logiciels achetés - logiciels créés - mali de fusion	468 689	18 473		487 162
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	468 689	18 473		487 162
Terrains Constructions - sur sol propre - sur sol d'autrui Install.techn., mat.,outillage - installations générales, agencmts, aménag. Aut. immob. - matériel de transport corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier - emballages récupérables et divers	6 818 96 864	1 050 1 197		7 868 98 062
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 682	2 248		105 930
TOTAL GENERAL	572 371	20 720		593 091

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES - PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
SEFRI CIME	1 587 000	123 000		1 710 000
FDV Venture	1 970 184			1 970 184
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	3 557 184	123 000	-	3 680 184
TOTAL GENERAL	3 557 184	123 000	-	3 680 184

NOTE 5. ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	Notes
Créances rattachées à des participations				
Prêts (*)			7 782	
Autres immobilisations financières - dépôt et cautionnement	7 782			
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients (a)	32 338 229	32 338 229		(1)
Créance représent. titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	764 365	764 365		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	243 613	243 613		
- impôt sur les bénéfices				
Etat et autres	646 273	646 273		
- taxe sur la valeur ajoutée				
- autres impôts, taxes, versements assimilés				
- divers				
Groupe et associés	2 089	2 089		
Débiteurs divers (b)	2 467 593	2 467 593		(2)
Charges constatées d'avance	164 531	164 531		
TOTAL	36 634 476	36 626 694	7 782	

(*) Montant :
- prêts accordés en cours d'exercice : -
- remboursements obtenus en cours d'exercice : -
(a) avec des entreprises liées : 24 259 932
(b) avec des entreprises liées : 2 353 461

(1) Les créances clients de 32,3 millions d'euros sont principalement composées des créances sur les honoraires facturés aux fonds pour leur gestion.

(2) Les débiteurs divers de 2,5 millions d'euros incluent majoritairement les créances sur les refacturations de services intragroupes.

NOTE 6. CAPITAUX PROPRES

6.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 240 000 euros (entièrement libéré et versé), divisé en 15 000 actions de 16 euros chacune.

6.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Résultat 2024	31/12/2024
Capital social	240 000			240 000
Réserve légale	24 000			24 000
Report à nouveau	28 238 283	24 173		28 262 456
Bénéfice de l'exercice	21 024 173	(21 024 173)	14 600 950	14 600 950
TOTAL	49 526 456	(21 000 000) (1)	14 600 950	43 127 406

(1) : Dividendes approuvés en 2024, dont versés : 21 000 000

NOTE 7. TABLEAU DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises sans objet	Reprises avec utilisation	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges					
Provision pour risques opérationnels	136 000	250 000	136 000		250 000
Provisions pour risques	136 000	250 000	136 000		250 000
Provision pour engagements de retraite (1)	2 353 792	336 375			2 690 167
Provision Deferred Incentive Plan (2)	2 070 535	1 816 400	45 241	846 080	2 995 615
Provision pour attribution gratuite d'actions aux salariés (2)	792 985	312 229	138 159	144 360	822 695
Provisions pour charges	5 217 312	2 465 004	183 400	990 440	6 508 476
Dépréciation des autres titres immobilisés (3)	3 557 184	123 000			3 680 184
Autres provisions	3 557 184	123 000			3 680 184
TOTAL	8 910 496	2 838 004	319 400	990 440	10 438 660

Dont dotations et reprises d'exploitation	2 715 004	1 309 840
Dont dotations et reprises financières	123 000	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		

(1) Cf notes 1.7 et 20.

(2) Les provisions Deferred Incentive Plan (DIP) et les provisions pour attribution gratuite d'actions aux salariés sont des plans de rémunération différée (cf notes 1.6, 18 et 20). Au 31 décembre 2024, la répartition des actions gratuites AXA attribuées aux salariés se décompose de la manière suivante :

Plan	Droits à actions AXA attribués non encore acquis - Groupe AXA IM	Droits à actions AXA attribués non encore acquis - REIM France
PS 2022	207 599	3 059
PS 2023	158 420	2 919
PS 2024	142 160	1 363
TOTAL	508 179	7 341

(3) Les dépréciations des titres de participation sont détaillées en note 4.3.

NOTE 8. ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Notes
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts, dettes - à 1 an maximum					
Etablissement de crédit - à plus de 1 an					
Emprunts, dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés (a)	6 097 492	6 097 492			(1)
Personnel et comptes rattachés	12 543 027	12 543 027			(2)
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	6 123 196	6 123 196			(2)
- impôt sur les bénéficiaires					
Etat et autres	2 892 516	2 892 516			(2)
collectivités - taxe sur la valeur ajoutée	430 044	430 044			(2)
- autres impôts, taxes, versements assimilés					
- divers					
Dettes immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes (b)	4 787 797	4 787 797			(3)
Dettes représentants des titres emprunts					
Produits constatés d'avance					
TOTAL	32 874 071	32 874 071			

(a) avec des entreprises liées : 5 365 606 euros

(b) avec des entreprises liées : 4 784 624 euros

- (1) Les dettes fournisseurs s'élèvent à 6 millions d'euros et se composent principalement des refacturations des fonctions partagées relatives au 4^{ème} trimestre 2024 et du loyer de bureaux à payer en 2025.
- (2) Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 22 millions d'euros. Elles sont principalement constituées des dettes de personnel pour 12,6 millions d'euros, de 6,2 millions d'euros de dettes sociales et de 2,9 millions d'euros de dettes de TVA.
- (3) Les autres dettes sont majoritairement formées par les avances reçues ou les avoirs émis pour 3,5 millions d'euros, à des clients en position créditeurs au 31/12/2024 à régulariser en 2025.

NOTE 9. PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2024
Autres refacturations inter-compagnies - groupe AXA Investment Managers	2 045 889
Autres refacturations inter-compagnies - groupe AXA	1 640 638
Autres refacturations hors groupe	8 360 023
Créances clients et comptes rattachés	12 046 549
Impôt sur les sociétés	1 309 172
Autres créances	1 309 172
TOTAL	13 355 721

NOTE 10. CHARGES A PAYER

	31/12/2024
Honoraires	708 341
Refacturation des fonctions partagées	616 591
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 324 932
Provision congés payés	3 195 881
Intéressement et participation des salariés	2 106 214
Taxes diverses liées aux salaires	4 436 303
Autres provisions liées aux salaires (bonus)	8 638 675
Dettes sociales	18 377 073
TOTAL	19 702 005

NOTE 11. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, de 164 531 euros au 31 décembre 2024, correspondent aux frais d'assurance, à des charges de location de matériels informatiques, d'abonnement à de la documentation et autres biens et services.

Les produits constatés d'avance : néant

NOTE 12. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	31/12/2024	31/12/2023
Conseil en gestion	38 208 005	5 831 019	44 039 024	45 819 273
Transactions (Acq / Cession immeubles, parts..)	7 094 226	3 363 492	10 457 718	21 544 387
Développement Fees	6 198 100		6 198 100	4 708 332
Facturation des fonctions partagées	8 720 626	328 909	9 049 535	9 477 374
Autres produits d'activité annexe				133 000
TOTAL	60 220 956	9 523 419	69 744 376	81 682 366

NOTE 13. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

	31/12/2024
Frais propres OPCVM	132 580
Sous-traitance	10 002 939
Autres charges d'exploitations diverses	5 303 255
Honoraires et commissions de courtage	7 935
TOTAL	17 023 195

NOTE 14. TRANSFERTS DE CHARGES

Néant.

NOTE 15. RESULTAT FINANCIER

	31/12/2024
Dividendes des filiales	2 681 914
Dividendes reçus	2 681 914
Dotations / reprises des provisions pour dépréciation sur titres de portefeuille	(123 000)
Dépréciation des actifs financiers	(123 000)
Autres pertes et gains de change	(10 788)
Pertes et gains de change	(10 788)
Intérêts sur trésorerie	1 008 628
Intérêts liés à la trésorerie	1 008 628
TOTAL	3 556 754

NOTE 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2024
Opérations en capital	2 622 404
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	(10 515 057)
Produit des cessions d'immobilisations financières	13 137 461
RESULTAT EXCEPTIONNEL (BENEFICE)	2 622 404

Le résultat exceptionnel 2,6 millions d'euros s'explique uniquement par le résultat de cession des titres de participation que la Société détenait dans le capital de la société AXA Real Estate Investment Managers SGP en abrégé AXA REIM SGP, détenue à 1,3%.

NOTE 17. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

VENTILATION DE L'IMPOT	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant	16 700 391	(3 701 545)	12 998 846
Résultat exceptionnel à court terme	2 622 404	(677 236)	1 945 168
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(594 739)	153 591	(441 147)
Crédits d'impôts		98 083	98 083
RESULTAT COMPTABLE	18 728 056	(4 127 106)	14 600 950

Le taux d'impôt sur les sociétés utilisé est de 25,825%.

NOTE 18. SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

(en euros)	31/12/2024
Impôt dû sur :	
TOTAL ACCROISSEMENTS FUTURS	
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Contribution sociale de solidarité	24 836
Participation des salariés	116 541
Charges à payer sur rémunérations variables (payées l'année suivante)	3 067 052
Autres charges à payer	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour risques et charges	64 563
Provision pour restructuration	
Provision pour engagements sociaux	694 736
Provision deferred Incentive Plan (DIP)	773 618
TOTAL ALLEGEMENTS FUTURS	4 741 346
SITUATION FISCALE DIFEREE ET LATENTE NETTE	4 741 346

Le taux d'impôt sur les sociétés utilisé est de 25,825%.

NOTE 19. AUTRES INFORMATIONS

SOCIETE CONSOLIDANTE

La société AXA Real Estate Investment Managers France SA est consolidée, selon la méthode de l'intégration globale, au niveau de la société AXA dont le siège social se situe au 25 avenue Matignon 75008 Paris (SIRET : 572 093 920 00047).

GROUPE TVA

La société AXA Real Estate Investment Managers France SA est membre du groupe de TVA d'AXA constitué depuis le 1er janvier 2023.

La société AXA Real Estate Investment Managers France SA déclare et paye mensuellement sa TVA à la société AXA. La société AXA déclare la TVA aux impôts en incluant les déclarations de TVA de l'ensemble des membres du groupe de TVA d'AXA.

INTEGRATION FISCALE

La société AXA Real Estate Investment Managers France SA est une filiale détenue indirectement par AXA, société mère du groupe d'intégration fiscale constitué depuis le 1er janvier 2008.

AXA Real Estate Investment Managers France SA constate au titre de chaque exercice l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle était imposable distinctement en l'absence d'intégration fiscale. La constatation de cet impôt fait naître une créance d'AXA sur AXA Real Estate Investment Managers France SA d'un montant identique. L'impôt sur les sociétés est versé par AXA.

EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen d'AXA Real Estate Investment Managers France SA sur l'exercice 2024 est de 184 personnes et se décompose comme suit :

- Nombre moyen de salariés (CDI) : 176
- Nombre moyen de salariés (CDD) : 2
- Nombre moyen d'alternants et stagiaires : 6
- Nombre moyen de personnes mises à la disposition de la Société : 0

NOTE 20. ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS LIES AU PERSONNEL

Rémunération différée

Les DIP (Deferred Incentive Plan) des plans de rémunération attribués aux salariés éligibles à la rémunération différée selon les principes établis dans la Politique Globale de Rémunération AXA Investment Managers (cf notes 1.6, 7 et 18).

Au 31 décembre 2024, le montant non constaté au bilan de la part résiduelle attribuable aux bénéficiaires pour les DIP est de 2,4 millions d'euros.

Engagements de retraite

Les montants des engagements bruts et des actifs du régime s'élèvent respectivement à 4 millions d'euros et 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le montant des écarts actuariels sur les engagements bruts non constatés au bilan, en application de la méthode du corridor et de la prise en compte progressive des services passés, s'élève à 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

GARANTIES RECUES

Une garantie financière pour les cartes professionnelles de gestion immobilière et des transactions sur immeubles ou fonds de commerce a été reçue par BNP-Paribas au titre de la loi Hoguet pour un montant maximum 152 450 euros pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2025.

NOTE 21. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Informations financières								
	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue (en %)			Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 10%									
DV III General Partner (3) 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Numéro d'immatriculation : B153463 Luxembourg	117 842 600	100%	700 865	700 865			33 781	180 953	
SEFRI CIME Activités et Services (3) 20, place de Catalogne - 75014 PARIS SIREN : 487 950 081 Paris	7 319 631	20%	3 202 039	1 492 039			13 595 961	(498 623)	
FDV Venture (4) 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Numéro d'immatriculation : B86049 Luxembourg	88 982	31%	1 970 184	-			-	(20 663)	
European Retail Venture (4) 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Numéro d'immatriculation : B109637 Luxembourg	655 653	87%	515 664	515 664			-	-	
Commercial Real Estate Loans General Partner (3) 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Numéro d'immatriculation : B157317 Luxembourg	3 067 716	100%	31 000	31 000			964 672	687 620	2 681 914
Filiales détenues à moins de 10%									
OPCI MEDICIS (1) 1 Rue Euler - 75008 Paris Numéro SIREN : 528 825 649 Paris	279 311 887	0%	100	100			18 388 751	11 867 701	
IPD France (2) 42 Avenue de Washington - 75008 Paris Numéro SIREN : 393 183 017 Paris	1 155 852	0%	15	15			5 127 812	60 955	
Total Titres de participation			6 419 868	2 739 683					2 681 914

(1) Comptes annuel 2021

(2) Comptes annuel 2022

(3) Comptes annuel 2023

(4) Comptes annuel 2024